



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

ARRÊTÉ N° 2015-1-0611
accordant délégation de signature

à Monsieur Benoît DUFUMIER
Directeur Départemental des Territoires

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret de M. le Président de la République du 4 décembre 2013 nommant Mme Marie-Christine DOKHÉLAR, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 20 décembre 2012, nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires du Cher à compter du 1^{er} février 2013,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature,

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er - Délégation de signature est donnée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires du Cher, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les arrêtés et décisions suivantes :

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A / Gestion du Personnel

Personnel MEDDE-METL

I.A.1 Octroi des congés annuels, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié

I.A.2 Octroi et renouvellement des congés de maladies, des congés de longue maladie et des congés de longue durée

I.A.3 Autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiels

I.A.4 Retour dans l'exercice de ses fonctions à temps plein

I.A.5 Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps

I.A.6 Octroi des autorisations d'absence

I.A.7 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité

I.A.8 Autorisation de déplacement (ordres de mission)

Les décisions prises sur le fondement des alinéas I.A.3 et I.A.4 sont soumises pour avis au directeur régional du ministère concerné.

I.A.9 Gestion des ouvriers des parcs et ateliers

I.A.10 Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs

I.A.11 Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

I.A.12 Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au chapitre III alinéa 1.1, 1.2, 2.1 et 2.3 de l'instruction n° 7 modifiée du 23 mars 1950, prise pour l'application du statut de la fonction publique, d'une part, pour la participation aux travaux des assemblées électives et organismes professionnels, et d'autre part, pour les événements de famille en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse

I.A.13 Octroi aux fonctionnaires de congé pour naissance d'un enfant

I.A.14 Octroi des congés de formation professionnelle, congé de formation syndicale, à l'exception des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions

I.A.15 Octroi des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévue à l'article 53 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007.

I.A.16 Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée

I.A.17 Recrutement de vacataires dans la limite des crédits notifiés

I.A.18 Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi du 11 janvier 1984

I.A.19 Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :

- 1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie
- 2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée

I.A.20 Affectation à un poste de travail des fonctionnaires et agents titulaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence, ni modification dans la situation de ceux occupant un emploi fonctionnel :

- 1) tous les fonctionnaires de catégorie B, C
- 2) les fonctionnaires de catégorie A : attachés administratifs ou assimilés et ingénieurs des travaux publics de l'État à l'exclusion des chefs de division

I.A.21 Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail

I.A.22 Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes

Personnel MAAF

I.A.23 Octroi des congés annuels, congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié.

I.A.24 Octroi et renouvellement des congés de maladie, des congés de longue maladie et des congés de longue durée.

I.A.25 Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel.

I.A.26 Retour dans l'exercice des fonctions à temps plein.

I.A.27 Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps.

I.A.28 Octroi des autorisations d'absence.

I.A.29 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.

I.A.30 Le changement d'affectation des fonctionnaires B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification de la situation des intéressés.

I.A.31 Le recrutement du personnel contractuel, temporaire ou vacataire dans la limite des crédits qui sont délégués à cet effet.

I.A.32 L'octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie.

I.A.33 Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

I.A.34 Signature des ordres de mission.

Personnel Ministère de l'Intérieur

I.A.35 Octroi aux fonctionnaires des catégories A, B et C des congés attribués à l'exception des congés de longue maladie, longue durée, mi-temps thérapeutique, congés imputables au service ou provenant d'une cause exceptionnelle, congés de formation professionnelle.

I.A.36 Octroi aux fonctionnaires des catégories A, B et C des congés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARTT.

I.A.37 Signature des ordres de mission.

Tout personnel

I.A.38 Les sanctions disciplinaires du premier groupe, délégation limitée à l'avertissement.

B / Patrimoine :

I.B.1 Concession de logement

I.B.2 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure

I.B.3 Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT

I.B.4 Demande de permis de construire un bâtiment géré par la DDT

I.B.5 Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT

I.B.6 Demande de permis de démolir un bâtiment géré par la DDT

C / Responsabilité civile

I.C.1 Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation

E / Infractions en matière d'urbanisme

I.E.1 Exercice des attributions définies aux articles L 480-2 al.1 et 4, L 480-5, L 480-6 al. 3 du code de l'urbanisme

II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

A / Exploitation de la route et police de la circulation

II.A.1 Réglementation permanente de police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation

II.A.2 Réglementation permanente de la police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation à l'occasion de chantier, manifestation ou événements imprévisibles.

II.A.3 Réglementation de la circulation sur les ponts des routes départementales classées à grande circulation

II.A.4 Utilisation de pneumatiques à crampons pour les véhicules de plus de 3,5 T (véhicules d'intervention, de secours assurant des transports de première nécessité)
Utilisation de pneumatiques à crampons en dehors de la période fixée par arrêté ministériel.

II.A.5 Transports exceptionnels : avis et autorisation individuelle de circulation

II.A.6 Autorisation de circulation des véhicules de transport de marchandises de PTAC supérieur à 7,5 T pendant les périodes d'interdiction

II.A.7 Réglementation de la circulation sur le réseau autoroutier concédé

B / Réglementation des transports

II.B.1 Arrêtés de circulation des petits trains routiers

II.B.2 Délivrance des récépissés de déclaration de transport de déchets par route

III - COURS D'EAU

A / Gestion et conservation du domaine public fluvial

III.A.1 Actes d'administration du domaine public

III.A.2 Autorisation d'occupation temporaire

III.A.3 Autorisation de prise d'eau et d'établissements temporaires

III.A.4 Délimitation du domaine public fluvial

III.A.5 Autorisation ou refus d'extraction de matériaux dans le lit des cours d'eau du domaine public fluvial

III.A.6 Décisions relatives à tous travaux en zones submersibles

B / Cours d'eau non-domaniaux

III.B.1 Décisions relatives à tous travaux en zones submersibles

IV - CONSTRUCTION

A / Prêt d'accession à la propriété (PAP)

IV.A.1 Autorisation de location d'un logement financé par un PAP et ne pouvant pas être occupé pour des raisons familiales ou professionnelles

B / Logement Social

IV.B.1 Convention entre l'État et les bailleurs de logements sociaux, publics et privés

IV.B.2 Décision de subvention pour acquisition foncière et remboursement

IV.B.3 Fiche de fin d'opération pour l'acquisition amélioration et la construction de logements locatifs aidés

IV.B.4 Décisions de dérogations pour début de travaux antérieur à la décision d'octroi de subvention, pour les opérations d'amélioration des logements locatifs sociaux prévues dans le cadre de la programmation annuelle

IV.B.5 Décisions de vente et de changement d'usage de logements HLM

C / Politique de la Ville

IV.C.1 Notification des arrêtés préfectoraux attributifs de subventions

D / Changement d'affectation

IV D 1 Autorisation de changement d'affectation

V - URBANISME ET PLANIFICATION

A / Droit des Sols

Déclarations Préalables, Permis de Construire, Permis de démolir, permis d'aménager

V.A.1 Lettre indiquant au pétitionnaire la modification du délai d'instruction (Articles R 423.17 à R 423.33 du code de l'urbanisme).

V.A.2 Lettre indiquant au pétitionnaire la liste des pièces manquantes (Article R 423.38 du code de l'urbanisme).

V.A.3 Attestation certifiant que la conformité des travaux avec l'autorisation n'a pas été contestée

V.A.4 Mise en demeure de déposer un modificatif ou de se mettre en conformité avec l'autorisation

V.A.5 - Lettre d'information au pétitionnaire préalable au récolement

V.A.6 Décisions relatives aux autorisations de différer les travaux ou de vendre les lots ou la location des lots avant exécution de tout ou partie des travaux prescrits (pour les permis d'aménager)

V.A.7 Certificats d'urbanisme : lettre informant le pétitionnaire que son CU ne peut être instruit en cas de dossier non complet

V.A.8 Décisions relatives aux Déclarations préalables relevant des articles L 422-2 a et b et R 422-2 a et b sauf avis divergents entre le maire et le responsable de l'État chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme

V.A.9 Certificats pour non opposition à déclaration préalable et en cas de permis tacite.

V.A.10 Avis conforme (article L422-6 du code de l'urbanisme)

B / Documents d'urbanisme

V.B.1 Lettre de consultation des services de l'État associés dans le cadre des porter à connaissance et pour les avis nécessaires à l'élaboration ou à la révision des PLU, des SCOT ou des cartes communales

V.B.2 Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités. (art L126-1, R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme).

C / Droit de préemption dans les zones d'aménagement différé

V.C.1 Attestation précisant que le bien est situé ou non à l'intérieur du périmètre d'une zone d'aménagement différé

D / Archéologie préventive

V.D.1. Tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur

VI - CHEMINS DE FER

VI.A.1 Suppression ou remplacement des barrières des passages à niveau

VI.A.2 Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 80 €

VI.A.3 Autorisation d'installation de certains établissements

VI.A.4 Alignement des constructions sur les terrains riverains

VI.A.5 Classement des passages à niveau intéressant les chemins départementaux

VII - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

VII.A.1 Attestations préfectorales prévues au c) de l'article 1er de l'arrêté du 16 mars 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000.

VIII - ÉCONOMIE AGRICOLE

A / Modernisation des exploitations

VIII.A.1 Aides à l'installation aux jeunes agriculteurs

VIII.A.2 Prêts bonifiés aux investissements

VIII.A.3 Aides aux investissements de production

VIII.A.4 Aides du programme pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales (PIDIL)

B / Amélioration des structures agricoles

VIII.B.1 Contrôle des structures agricoles

VIII.B.2 Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

VIII.B.3 Coopérative d'Utilisation de matériel agricole : agrément et financement

VIII.B.4 Preretraite des chefs d'exploitation agricole

VIII.B.5 Cumul temporaire d'activité agricole et de pension de retraite

VIII.B.6 Ré-insertion professionnelle

VIII.B.7 Aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole.

C / Maîtrise de la production

VIII.C 1 Aides communautaires – Règlement (CE) n° 73 /2009 du Conseil du 19 janvier 2009 et règlement (CE) n° 1120/2009 de la commission du 29 octobre 2009 et règlement (CE) n° 1121/2009 de la commission du 29 octobre 2009.

VIII.C 2 Conditionnalité : règlement (CE) n° 1122/2009 de la commission du 30 novembre 2009.

VIII.C 3 Répartition des références de production ou des droits à aides

VIII.C 4 Cessations d'activités laitières

VIII.C.5 Transfert de références laitières

VIII.C.6 Indemnité compensatoire de handicap naturel - Règlement (CE) 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen agricole pour le développement rural (Feader)

VIII.C.7 Notification du taux de réduction des aides compensatoires - Règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 et règlement (CE) n° 1120/2009 de la commission du 29 octobre 2009 et règlement (CE) n° 1121/2009 de la commission du 29 octobre 2009 et règlement n° 1122/2009 de la commission du 30 novembre 2009 et règlement CE n° 65/2011 de la commission du 27 janvier 2011.

VIII.C.8 Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévu par le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009.

D) Autres aides

VIII.D.1 Calamités agricoles

VIII.D.2 Aides aux investissements pour l'amélioration des équipements (matériels, bâtiments, foncier) des exploitations agricoles

VIII.D.3 Octroi d'indemnité de tutorat et décision de validation de stage

VIII.D.4 Octroi conjoncturel d'aides individuelles directes au revenu ou à l'investissement

E) Publication des bans des vendanges.

VIII.E.1 Arrêté préfectoral fixant la date de début de la récolte par appellation.

IX - AGRI-ENVIRONNEMENT

IX.A.1 Mesures agri-environnementales

Règlement (CE) n° 1257/99 du 17 mars 1999 concernant le soutien au développement rural par le FEOGA

XI.A2 Maîtrise des pollutions d'origine agricole

IX.A.3 Contrat d'agriculture durable (CAD)

- Décision sur le projet
- Décision de suspension des aides en cas de non-respect des engagements souscrits dans le contrat.
- Résiliation du CAD

Règlement CE 1257/99 du 17 mai 1999 et décret n°2003-675 du 22 juillet 2003

IX.A.4 Mesures agro-environnementales (MAE)

- Critères d'éligibilité des demandeurs
- Décision sur la demande et l'évolution du contrat
- Décision de suspension des aides en cas de non-respect des engagements souscrits dans le contrat (sanctions).

X - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, POLICE DES EAUX ET PROTECTION DE LA NATURE.

A / Forêts

X.A.1 Autorisation de coupes :

- à défaut de gestion durable art. L.124-5 du Code Forestier
- dans le cadre du régime d'autorisation administrative art L. 319-12 et R. 312-20 du Code Forestier

X.A.2 Copies exécutoires des contrats de prêts du Fonds Forestier National (F.F.N) et actes de mainlevée de garantie hypothécaire afférents à ces contrats

X.A.3 Avenants aux contrats de prêts en numéraire du FFN

X.A.4 Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du FFN et décision modificative de la surface boisée objet de ce prêt

X.A.5 Dérogations :

- Pour le logement des récoltes ou le stockage des pailles
Art. R 131-2 du code forestier - art. 13,14 et 15 de l'arrêté préfectoral n°2012-1-1272 du 24 octobre 2012 relatif à la prévention des incendies

X.A.6

- Décisions en matière d'investissement forestier
- Décrets n°2000.676 du 17 juillet 2000 et n°99.1060 modifié du 16 décembre 1999

X.A.7 Décisions en matière de défrichement

Art. L.214-13 et 214-14 ; L 341-1 à L 341-10 ; R 214-30 et R 214-31 . R 341-1 à R 341-7 du Code Forestier

X.A.8 Décisions en matière d'application du régime forestier (art. L 214-3, L 214-4 , R 214-1 à R 214-9 du Code Forestier)

X.A.9 Décisions en matière de regroupement de la propriété et de la gestion forestière.

Autorisation à un groupement forestier d'inclure parmi les immeubles qu'il possède, leurs accessoires ou dépendances inséparables destinés à la réalisation de son objet social ainsi que les terrains à vocation pastorale nécessaires pour cantonner la pratique du pâturage hors des parties boisées justifiant d'une mise en défens ou des terrains à boiser du groupement. (Code Forestier

Livre III – titre III – articles L.331-6 et R 331-2).

B / Chasse

X.B.1 Arrêtés relatifs à la nomination des lieutenants de louveterie

X.B.2 Cote et paraphe des livrets journaliers des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage.

X.B.3 Arrêtés relatifs à l'application du plan de chasse attribuant les plans de chasse pour le cerf, le cerf sika, le daim, le chevreuil et le sanglier (Art. R 425-1 à 425-13 du code de l'environnement)

X.B.4 Décisions d'agrément des piégeurs et de suspension de celui-ci (Art. R 427-16 du code de l'environnement - arrêté ministériel du 23 mai 1984 modifié)

X.B.5 Décisions relatives de l'organisation de battues administratives et de chasses particulières (Art. L 427-4 à L 427-7 du code de l'environnement et R 427-1 à 427-4 du code de l'environnement)

X.B.6 Décisions relatives à la destruction de sangliers au comportement ou à l'aspect anormal, par les lieutenants de louveterie (Art. R 427-1 à 427-4 du code de l'environnement)

X.B.7 Autorisations spécifiques, refus et suspension d'utilisation des collets par des piégeurs (Art. R 427-16 du code de l'environnement et art.17 de l'arrêté ministériel du 23 mai 1984 modifié)

X.B.8 Décisions individuelles relatives à la destruction à tir des animaux nuisibles (Art. R 427-20 du code de l'environnement)

X.B.9. Décisions relatives à la destruction des animaux nuisibles par utilisation d'oiseaux de chasse au vol Art. R 427-25 du code de l'environnement

X.B.10 Décisions relatives à l'introduction et au prélèvement de gibier dans le milieu naturel (Arrêté ministériel du 7 juillet 2006)

X.B.11 Décisions relatives à la recherche et à la poursuite du gibier à l'aide de sources lumineuses pour les comptages et captures à des fins scientifiques ou de repeuplement (Art. 11 bis de l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié)

X.B.12 Décision en matière de manifestations d'entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse (arrêté du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse)

X. B.13 Certificats de capacité pour l'élevage, la vente et le transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (Art. R 413-25 à 413-27 du code de l'environnement)

X.B.14 Autorisation d'ouverture et retrait d'autorisation des établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (tous gibiers confondus) (Art. L 413-1 à L 413-5 et R 413-28 à 413-51 du code de l'environnement)

X.B15 Décisions relatives au prélèvement et à l'introduction de gibier dans le milieu naturel (Art. L.424- 8 et R. 424-11 du code de l'environnement)

X.B.16 Décisions relatives à la chasse au sanglier du 1^{er} juin au 14 août (Décret n° 2002-190 du 13 février 2002)

X.B.17 Arrêtés relatifs à la suspension de l'exercice de la chasse en cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier (Article R 424-3 du code de l'environnement)

XB.18 Arrêtés relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Cher – Articles L 424-2 et suivants et R 424-1 et suivants du code de l'environnement.

X.B.19 Arrêtés fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux classés nuisibles dans le département du Cher (Articles L 425-2, R 427-6, R 427-13 à 18 et R 427-25 du code de l'environnement)

C / Pêche et gestion des ressources piscicoles

X.C.1 Décisions relatives à la création de réserves temporaires de pêche d'une durée minimale d'une année et maximale de 5 ans en vue de la protection du poisson (Art. R 436-73 et R 436-74 du code de l'environnement)

X.C.2 Décisions relatives au concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie (Art. R 436-22 du code de l'environnement)

X.C.3 Décisions relatives à l'introduction de spécimens d'espèces de poissons non représentées (Art. L 432-10 et R 432-6 à R 432-7 du code de l'environnement)

X.C.4 Décisions relatives à l'évacuation et au transport des poissons en cas d'abaissement artificiel du niveau des eaux (Art. R 436-12 du code de l'environnement)

X.C.5 Accusé de réception des déclarations prévues à l'article L 431-8 du code de l'environnement ; délivrance ou refus de délivrance de certificat attestant la validité des droits prévus à l'article L 431-7 du code de l'environnement ; arrêté constatant le changement de titulaire d'une autorisation ou d'une concession administrative au sens de l'article L 431-7 (3°) du code de l'environnement, et R 431-35 à R 431-37 du code de l'environnement

X.C.6 Décisions relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées de pêche et de pisciculture (Art. R 434-26 du code de l'environnement)

X.C.7 Décisions exceptionnelles relatives à la capture et au transport du poisson (Art. L 436-9 du code de l'environnement)

X.C.8 Décisions relatives à la capture du poisson à des fins scientifiques et de transport de celui-ci (Art. L 436-9 du code de l'environnement)

X.C.9 Décisions relatives à la pêche de carpe à toute heure (Art. R 436-14 du code de l'environnement)

X.C.10 Décisions relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche (Art. R 436-8 du code de l'environnement)

X C.11 Proposition de transaction pénale en matière de police de la pêche (Art. R 437.14 et R 437.7 du code de l'environnement)

D / Police de l'eau

X.D.1 Instauration de la servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux (Décrets n° 59-96 du 7 janvier 1959 et 60-419 du 25 avril 1960)

X.D.2 Arrêtés temporaires réglementant l'usage de l'eau (Art. L.211-3 du code de l'environnement et décret n°92-1041 du 24 septembre 1992)

X.D.3 Récépissés d'installations soumises à déclaration et arrêtés de prescription correspondants (Art. L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement)

X.D.4 Proposition de transaction pénale en matière de police de l'eau (Art R 216.15 à R 216.17 du code de l'environnement)

X.D.5 Arrêtés portant agrément des personnes effectuant les vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des systèmes d'assainissement non collectifs

X.D.6 Arrêtés de mise en demeure au titre des articles L 162-14 et R. 162-2 du code de l'environnement.

E / Protection de la nature

X.E.1 Décisions relatives à la détention, au transport et à l'utilisation d'oiseaux pour la chasse au vol (Arrêté interministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques et arrêté interministériel du 10 août 2004 fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques)

X.E.2 Décisions relatives à la destruction du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) (Art. L. 411-1, L. 411-2, et R. 411-1 à R. 411-14 du code de l'environnement)

X.E.3 Décisions relatives à l'arrachage de bulbes (Art. L.412-1 et R.412-1 à 412-4 du code de l'environnement)

X.E.4 Décisions en matière de Contrats Natura 2000 (Art. L. 414-3 et R.414-13 à R.414-17 du code de l'environnement)

X.E.5 Autorisations exceptionnelles de prélèvement, capture, transport, utilisation de végétaux ou d'animaux d'espèces protégées, à des fins scientifiques ou autres, et autorisation de naturalisation ou d'exposition d'animaux naturalisés appartenant à des espèces protégées (Art. L.411-2 et R.411-6 à R.411-16 du code de l'environnement)

X.E.6 Décisions relatives à la destruction de la bernache du Canada (*Branta Canadensis*) (Art. L 411-3 du Code de l'Environnement).

XI - AMÉNAGEMENT FONCIER

A / Commission départementale d'aménagement foncier de l'État (CDAF)

XI.A.1 Demande de désignation, élection, avis pour la désignation ou le renouvellement des membres de la CDAF (Art. L 121-8, L 121-9 et R 121-7 du code rural)

B / Procédures de remembrement / réorganisation foncière

XI.B.1 Réorganisation foncière

- Demande auprès du juge du tribunal d'instance de désignation d'une personne chargée de représenter un propriétaire ou des indivisaires (Art. R 122-2 § 1 du code rural)
- Notification de l'ordonnance de désignation de ce mandataire (Art. R 122-2 § 2 du code rural)

XI.B.2 Institution des associations foncières

demande de désignation/avis pour la désignation des membres du bureau des associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier (Art. R 133-3 du code rural)

XII - PUBLICITE

A / Pour les communes ne disposant pas d'un règlement local de publicité (RLP) :

XII.A1 Tout courrier simple rappelant la réglementation.

- Déclaration préalable :

XII.A2 Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction

- Autorisation :

XII.A3 Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction, consultation,

XII.A4 Courriers de transmission de la décision au maire

XII.A5 Décision, notification

- Sanction administrative :

XII.A6 Courriers, décisions, arrêtés liés à l'amende préfectorale

- Mesures de police :

XII.A7 Lettre contradictoire

XII.A8 Arrêté de mise en demeure, courrier de notification

XII.A9 Courriers d'information au maire

XII.A10 Transmission au procureur

XII.A11 Tout courrier concernant l'exécution d'office

XII.A12 Tout courrier concernant l'astreinte administrative

B / Pour les communes disposant d'un règlement local de publicité (RLP) :

XII.B1 Lettre de constat de carence du maire

XIII - ACCESSIBILITE ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

XIII A.1 Convocation aux réunions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité, sous-commission accessibilité

XIII A.2 Transmission des documents administratifs

XIII A.3 Approbation des procès-verbaux sur études des dossiers

XIII A.4 Approbation des procès-verbaux suite aux visites de réception

XIII A.5 Dérogations aux règles d'accessibilité : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions

XIII A.6 Autorisation de travaux relatifs aux ERP: accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions

XIII A.7 Agendas d'accessibilité programmée : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions, prorogations des délais de dépôt et d'exécution,

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

sur les chapitres concernant les programmes suivants : Infrastructures et service de Transports (IST) Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH), Paysages, eau et biodiversité (PEB) :

XIV.A - Pièces et instruction des dossiers de subventions d'État :

–Accusé de réception

- Demande de pièces complémentaires
- Autorisation de commencer l'exécution du projet
- Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention après accusé de réception
- Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention sans accusé de réception
- Décision de surseoir au rejet implicite
- Notification de la décision attribuant les subventions
- Décision de prorogation du délai de commencement d'exécution du projet
- Absence d'information concernant le commencement d'exécution d'un projet
- Rappel de la date limite de réalisation d'un projet
- Décision de prorogation du délai d'exécution d'un projet

XIV.B - Pour les projets relevant du programme Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)

XIV.B.1 Décisions attributives de subventions relatives aux aides à la pierre :

- prime à l'amélioration des logements à usages locatif (PALULOS)
- prêt locatif à usage social (PLUS)
- prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)

XIV.B.2 décisions d'agrément concernant :

- prêt social de location accession (PSLA)
- prêt locatif social (PLS)
- prêt locatif intermédiaire (PLI)

XV - STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES :

Instruction de demandes d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (Arrêté du 28 octobre 2010)

- Demande de pièces complémentaires (Art. R. 541-68 du code de l'environnement)
- Notification du délai d'instruction (Art. R. 541-68 du code de l'environnement)
- Information des maires de l'obligation d'affichage (Art. R. 541-67 du code de l'environnement)

XVI - DÉVELOPPEMENT RURAL

- Tous les actes, décisions, conventions et documents relatifs à la mise en œuvre des aides FEADER (axes 3 et 4) dans le cadre du programme de développement rural hexagonal et du document régional de développement rural.

XVII - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

- Délivrance des arrêtés de police de la navigation intérieure sur les fleuves, rivières, canaux, lacs retenues et étangs d'eau douce, régie par le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié
- Délivrance des arrêtés de police de la navigation dans le cadre de la navigation de plaisance, des activités sportives et touristiques sur les eaux intérieures ainsi que sur le plan d'eau du Val d'Auron

XVIII - ENQUÊTES PUBLIQUES

- Arrêtés d'ouverture d'enquête
- Avis d'enquête publique

XIX - AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

XIX A : Saisie de l'autorité environnementale

XIX B : Notification de l'avis de l'autorité environnementale au pétitionnaire

XIX C : Contribution des services pour la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale.

XX - DÉFENSE ET SÉCURITÉ

XX A : Avis de recensement des entreprises pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile

XX B : Avis de radiation des entreprises recensées pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile.

XXI - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- Mémoire produit dans le cadre de la procédure contentieuse déposé devant la juridiction administrative.

ARTICLE 2 - En application de l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M.Benoît DUFUMIER peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

ARTICLE 3- Le secrétaire général de la préfecture du Cher et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

BOURGES, le 23 juin 2015

La Préfète,

Signé

Marie-Christine DOKHÉLAR